

PUBLIÉ DEPUIS 1965



LE PIONNIER

Vol. 50 #02 - Printemps 2015



PRÊT POUR L'AVENIR ET FIER DE L'ÊTRE !

Le mois de mai marquera donc l'année 2015 par le déménagement officiel du SEMB.

12



06

LA VIE SYNDICALE EN PLEINE ACTION

Pour aborder les négociations à venir dans un élan de confiance et d'espoir, nous aurons à unir nos voix

SOMMAIRE

Le Pionnier fait peau neuve!	03
En marche vers 2017	04
Des nouvelles de l'Ouest de l'Île de Montréal	05
La vie syndicale en pleine action	06
L'importance de compléter les avis d'incident/accident	08
Démystifier le banc de repos	09
Les troubles musculo-squelettiques liés au travail	10
Prêt pour l'avenir et fier de l'être!	12
Ce printemps au SEMB	13
L'assemblée générale 2015	14
Caricature	15
Quiz	16

Vous avez une opinion, une idée ou même une caricature qui peuvent susciter l'intérêt chez vos collègues, écrivez-nous et faites parvenir vos textes au courriel à l'adresse suivante : **pionnier@semb-saq.com** ou par télécopieur au **514 849-7914**

Suivez nous !



Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ (CSN).

Prochaine tombée de la publication : 15 mai 2015

Rédaction

Alexandre Joly, Jacqueline Lalonde, Marc-André McSween, Kristian Duval, Sébastien Bouvier, Corinne Bélanger, Steve Dumas, Jeanne Duguay, Hugues Legault

Conception graphique

Emilie Paquin

Illustration

Simon Banville

Annuaire

SEMB, 1065, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3J3

Téléphone : 514 849-7754 / 1 800-361-8427

Télécopieur : 514 849-7914

info@semb-saq.com / www.semb-saq.com

Sébastien Bouvier, Représentant à la prévention, Ouest du Québec / 514-776-5475

Corinne Bélanger, Représentante à la prévention, Est du Québec / 418-951-4045

Conseillère en santé et sécurité au travail, assurances et retraite / Poste # 251, #238, #270, #240

Personne ressource harcèlement psychologique / 418-554-2213

Conseillère SIGMA, assignation et mouvement du personnel / Poste # 249

Conseiller SIGMA / Poste # 242

Conseillère en relations de travail / Poste # 239, #249, #285

Déléguée en chef / Poste # 243

Appui à la vie syndicale / Poste #244

Coordonnatrice aux communications / Poste # 236

Coordonnateur de bureau / Poste # 231, 514-883-2095

EXÉCUTIF

Président / 1 800-361-8427

Trésorier / Poste # 229

Secrétaire général / Poste # 245

Vice-président responsable des griefs et des relations de travail pour les magasins / Poste # 224

Vice-président responsable des griefs et des relations de travail pour les bureaux / Poste # 235

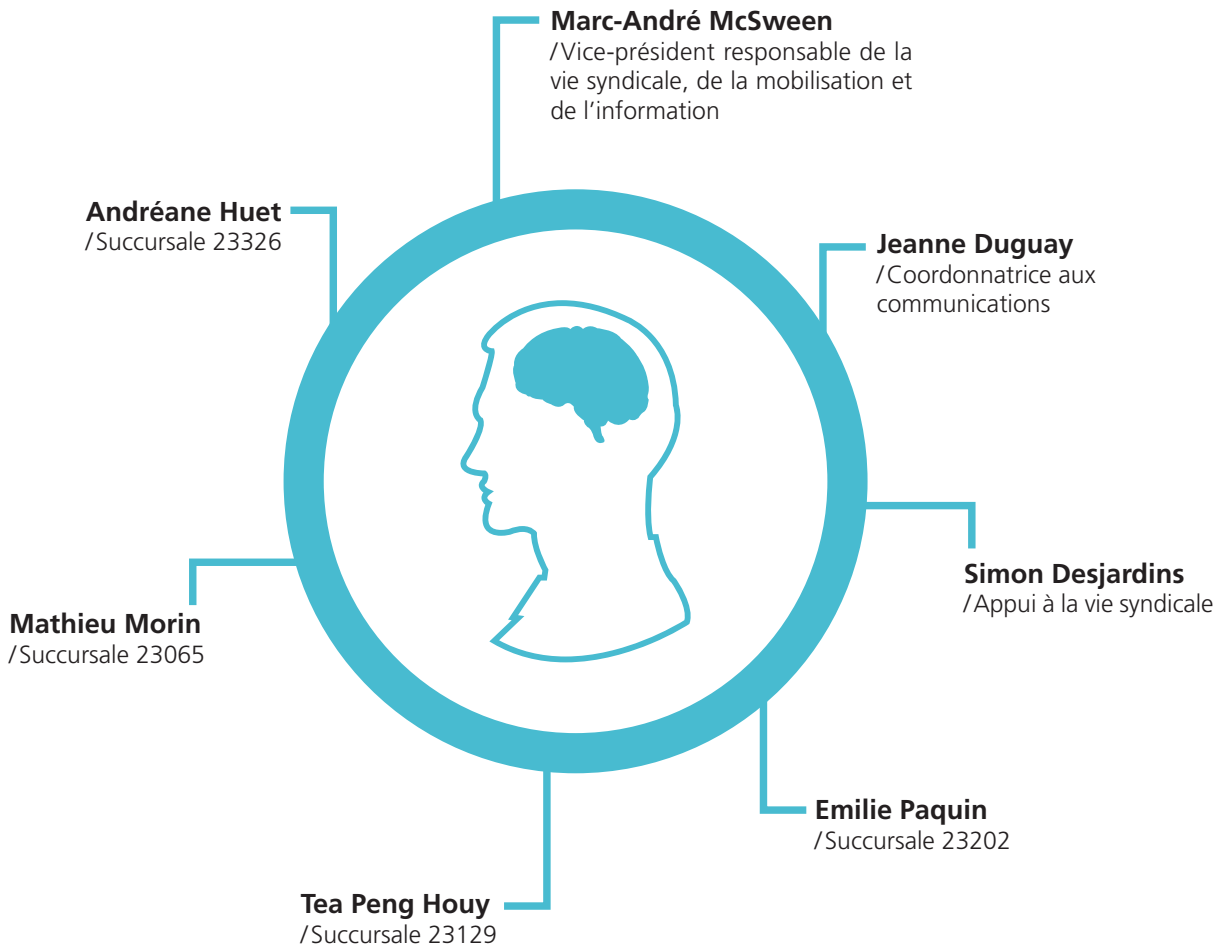
Vice-président responsable de la prévention, réparation, assurances et retraites / Poste # 246

Vice président responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information / Poste # 227

LE PIONNIER FAIT PEAU NEUVE!

Au début de l'année 2015, un groupe de réflexion portant sur la vie syndicale a été mis sur pied. Le groupe qui est composé de membres provenant de différentes régions de la province, a pour mandat de revoir certains outils liés à la vie syndicale, incluant notre journal syndical.

Le groupe est donc fier de vous présenter les premiers résultats de leur travail, la toute nouvelle édition du journal Le Pionnier. Nous espérons que vous apprécierez et nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente lecture !



EN MARCHÉ VERS 2017

Camarades,

Dans moins d'un mois nous sillonnerons à nouveau la province pour aller à votre rencontre lors de notre assemblée générale annuelle. En plus des points statutaires qui concernent notre syndicat, cette assemblée marquera le début de notre marche vers 2017. En effet, nous débiterons notre consultation pour construire un projet de négociation à notre image.

Je me dois, encore une fois, d'insister sur l'importance de votre présence à cette réunion. Ne manquons pas cette occasion d'échanger entre nous. Le SEMB SAQ est la somme de tous ses membres et nous devons dès maintenant démontrer à notre employeur que nous sommes solidaires.

Nous n'attendons pas 2017 avant de régler nos problèmes et améliorer notre sort

C'est dans cet esprit que nous avons conclu, avec la SAQ, une entente concernant SIGMA. Nous avons clarifié, avec cette dernière, plusieurs points d'interprétation et les anomalies liées au logiciel SIGMA seront corrigées. De plus, nous avons obtenu un dédommagement pour les gens ayant été lésés.

Les négociations entourant SIGMA se sont déroulées dans une bonne atmosphère et ont été faites de façon constructive. C'est pourquoi nous profiterons de ce momentum pour engager des discussions avec la SAQ sur d'autres sujets qui nous touchent au quotidien.

Nous croyons que, si nous continuons à avoir du succès, nous pourrions nous appuyer sur ces expériences pour amorcer la négociation de 2017 de façon positive.



Rapport de force

Malgré ces avancées cela ne nous dispense pas de bâtir dès aujourd'hui notre rapport de force. Il ne faut surtout pas voir le rapport de force comme étant une chose négative. Bien au contraire !

Il faut le voir comme étant le meilleur moyen de pouvoir parler d'égal à égal avec notre employeur et ainsi éviter un conflit. Comment pouvez-vous y contribuer ? En participant aux assemblées, en devenant membre d'un GTC ou divisionnaire, en luttant contre l'austérité, en vous informant, en partageant le contenu de notre page Facebook, etc. Chaque petit geste compte !

Pour paraphraser Marcel Pepin, ancien président de la CSN : « il ne suffit pas d'avoir raison, encore faut-il avoir la force d'avoir raison ».

Au plaisir de vous voir en grand nombre lors de notre assemblée générale,

Alexandre Joly
Président du SEMB SAQ (CSN)

DES NOUVELLES DE L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL



Je voulais vous écrire sur Hélène Leduc, notre collègue décédée au mois de janvier 2015, qui a vécu l'enfer dans son corps immobile, pendant presque 4 ans, suite à une attaque à main armée.

Hélène, avec qui j'ai travaillé à Rigaud, avec qui j'ai fraternisé, ri et pleuré quand elle était encore mobile, énergique,

investie dans la vie, la sienne, celle de sa famille et de son travail. Pas une moumoune, Hélène ! Pas une plaignarde ou une dégonflée ! Quelqu'un sur qui on peut compter ; respectueuse, travaillante et mobilisée.

Bien voilà, Hélène n'est plus. Elle a jeté le torchon. Elle a cessé de se poser la question, celle que l'on se pose quand on est dans le trouble et qu'on ne comprend pas pourquoi. Cette question-là : « Pourquoi moi ! ».

Pourtant Hélène faisait tout pour que sa famille, ses amis, ses clients et surtout son employeur soient satisfaits et comblés par ses attentions. Elle faisait tout... sauf prendre soin d'elle et de sa vie, si précieuse.

Il aura malheureusement fallu qu'un évènement de cette ampleur arrive pour que la SAQ, suite aux recommandations émises par la CSST, mette en place une procédure de travail seul en succursale. Je vous raconte tout ça et je n'ai que mes yeux pour pleurer Hélène. Mon cœur se liquéfie quand je pense aux risques que nous encourrons tous et toutes en continuant de ne pas prendre en considération les dangers liés au travail seul.

J'ai tenté par tous les moyens de faire changer certaines pratiques pour que la SAQ investisse dans les heures des succursales et nous permette de ne jamais travailler seul(e) dans des magasins dont la marchandise et les revenus sont convoités par des êtres malfaisants.

Mais la SAQ n'investira pas plus d'heures puisqu'elle investit déjà dans des procédures qui, si elles sont appliquées à la lettre devraient nous mettre à l'abri du danger ou du moins décourager ceux qui en veulent principalement au contenu de ses magasins ainsi qu'à nos vies.

Ce n'est pas une révolution vous me direz et ça ne change pas la situation, mais la situation en question, ce n'est pas la SAQ qui la changera, c'est le code du travail qui est désuet et qui mériterait qu'on s'y attarde. Et si on commençait juste à suivre la procédure du travail seul en succursale à la lettre pour protéger nos vies, croyez-vous que la SAQ serait contre la vertu ?

Cela, comme tout le reste, je ne peux le faire sans votre appui.

Syndicalement votre,

Jacqueline Lalonde,

Députée Syndicale SEMB SAQ (CSN) Montréal Ouest

LA VIE SYNDICALE EN PLEINE ACTION



Bonjour à tous,

Pour cette édition du Pionnier, j'ai décidé de vous faire part des projets mis de l'avant par le SEMB concernant la vie syndicale et la mobilisation. Tout d'abord, je tiens à vous partager l'enthousiasme avec lequel j'aborde mes fonctions, et le plaisir que j'éprouve à faire de la vie syndicale un pilier fort de notre organisation. Les défis à relever dans les mois et les années à venir seront nombreux, mais en travaillant ensemble à fortifier notre esprit de solidarité, nous serons en mesure d'établir le rapport de force nécessaire à l'atteinte de nos objectifs. Pour aborder les négociations à venir dans un élan de confiance et d'espoir, nous aurons à unir nos voix, à

développer notre sentiment d'unité et à nous doter d'un discours commun fort que nous saurons porter avec fierté.

Ceci étant dit, qu'en est-il des derniers développements en matière de vie syndicale ? Évidemment, notre priorité première sera la négociation de 2017, plus particulièrement la consultation des membres, qui seront au final les porteurs et les réels décideurs de ce grand projet collectif. Avant toute chose, permettez-moi de vous exposer les dernières réalisations que le SEMB a accomplies dans les derniers mois en termes de vie syndicale.

Du nouveau au SEMB

L'élaboration d'une toute nouvelle mouture pour le journal Le Pionnier.

La création d'un nouveau site internet, incluant de nouvelles fonctions et une approche facilitant grandement son utilisation.

La création d'une boutique virtuelle, mettant à votre disposition une panoplie d'objets de visibilité aux couleurs du SEMB.

L'amélioration de nos modes de communications, vous permettant d'avoir davantage accès aux informations provenant du SEMB.

Un tout nouveau projet entourant les assemblées générales, impliquant davantage les membres et qui vous propose entre autre des « 5 à 7 pré-assemblées », où il sera possible d'échanger au sujet de la négociation à venir avec les membres de l'exécutif, votre délégué(e) régional(e) et vos collègues. Restez attentif, une invitation toute particulière vous parviendra sous peu à cet effet !

Un travail de recensement des membres participant aux assemblées générales.

Une page Facebook plus interactive et davantage tournée vers les échanges et le partage d'informations concernant votre syndicat.

Une formation entièrement revue pour les nouveaux délégués régionaux, à laquelle viendra également s'ajouter un nouveau volet « terrain ».

Un travail de revalorisation des délégués de succursale ainsi que la mise en application d'une formation spéciale s'adressant à ceux-ci.

La priorité accordée à la consultation

Le SEMB, fort de son désir d'assurer une représentativité juste et fidèle de ses membres, se prépare actuellement à partir à votre rencontre. Attendez-vous à entendre parler de nous dans les mois à venir ! Le projet de négociation, c'est vous tous qui devrez le définir et le porter bien haut. Donc, dans l'objectif de vous permettre de vous approprier pleinement ce projet, plusieurs éléments seront mis en place.

- Une première consultation aura lieu lors de l'assemblée générale de ce printemps. Elle viendra en quelque sorte donner le coup d'envoi de cette vaste campagne de consultation. Soyez nombreux à cette assemblée bien spéciale et n'hésitez pas à inviter vos collègues !
- Des sondages en ligne seront mis à votre disposition, afin de vous permettre de vous exprimer largement à ce propos.
- Un recensement détaillé de l'ensemble de nos membres sera effectué, nous permettant ainsi de définir clairement le portrait des membres qui composent notre organisation syndicale.
- Un formulaire « proposition pour la négociation de 2017 » sera mis en ligne sous peu. Vous pourrez par ce moyen vous exprimer en tout temps au sujet de vos priorités de négociation.
- Dès le mois de juin, des équipes seront mise sur pied pour aller directement à votre rencontre. Chaque équipe sera composée d'un employé à temps partiel et d'un employé régulier. Évidemment, les délégués régionaux et les membres de l'exécutif seront également de la partie ! Pour ceux et celles qui désireraient participer à ce projet, il vous sera possible de vous inscrire lors de la prochaine assemblée générale. L'ensemble des informations en liens avec cette activité vous sera d'ailleurs fournie lors de cette assemblée.
- Une importance particulière sera accordée à la présence sur le terrain des délégués régionaux ainsi que du vice-président responsable de la vie syndicale. Cette présence prendra plusieurs formes : assemblées régionales, bières syndicales, soupers cause-ries, etc. Restez attentif et n'hésitez pas à contacter votre délégué régional pour en apprendre davantage à propos des activités qui auront lieux dans votre région.

On ne le dira jamais assez, votre participation à tous sera primordiale à la réalisation de nos objectifs communs. C'est pourquoi le SEMB s'engage à tout mettre en œuvre afin de faire de vous tous les acteurs premiers de ce grand projet collectif.

Au plaisir de vous rencontrer,

Marc-André McSween
Vice-président responsable de la vie syndicale,
de la mobilisation et de l'information

FÉVRIER 2014 « [L'augmentation de **1 \$** des frais de garde par le PQ] est un choc tarifaire important pour les contribuables surtout de la classe moyenne. » — **PHILIPPE COUILLARD**

NOVEMBRE 2014
Le tarif unique
en CPE devient
un impôt pour
les familles

HAUSSE EN FIN D'ANNÉE
pour une famille de 2 enfants


**REFUSONS
L'AUSTÉRITÉ**
refusons.org


967 \$ DE PLUS
pour un revenu
familial brut de
85 000 \$


2137 \$ DE PLUS
pour un revenu
familial brut de
100 000 \$


3697 \$ DE PLUS
pour un revenu
familial brut de
120 000 \$

Certaines déductions fédérales fiscales peuvent s'appliquer.

L'IMPORTANCE DE COMPLÉTER LES AVIS D'INCIDENT/ACCIDENT



Bonjour chers collègues,

Les récents événements médiatiques ont permis de mettre en lumière un problème majeur dans la communication de l'information entre les travailleurs et les représentants syndicaux. Il apparaît évident que les gens ne prennent pas toujours le temps de signaler les situations problématiques lorsqu'elles surviennent par le biais des avis d'accident ou d'incident.

Rappelons que lorsqu'un avis est rempli sur intranet, une copie de celui-ci est transmise aux membres de l'équipe SST du SEMB. Ces avis sont ensuite analysés et les travailleurs concernés sont rejoints, lorsque cela est pertinent, par téléphone, par un militant de l'équipe SST, afin d'assurer un certain support. Le délégué régional est également mis au courant. Ultimement, ces avis sont compilés pour fin de statistiques ce qui peut nous permettre, en tant qu'organisation syndicale, de dégager des tendances dans le réseau et d'intervenir auprès de l'employeur si nous constatons qu'une situation s'aggrave avec le temps.

Toute situation mettant potentiellement en jeu votre intégrité **physique ou psychologique** doit être dénoncée par le biais d'un avis. Tout événement irrégulier, qu'il origine de la clientèle, des collègues, des gestionnaires, de la marchandise, de l'équipement de travail, des locaux ou de leurs alentours se doit d'être signalé dans les plus brefs délais afin d'assurer un suivi tant de la part de la SAQ que de la part du SEMB-SAQ. Il faut comprendre que certaines situations ne pourront être réglées immédiatement après leurs dénonciations, cependant il ne faut pas en cesser le signalement.

Nous comprenons que des événements sont excessivement courants dans certaines succursales et que leur dénonciation immédiate pourrait s'avérer une entrave au le service à la clientèle ou mettrait à risque les collègues. Sachez que l'employeur ne peut pas vous interdire de rapporter ces situations potentiellement dangereuses, il faut cependant être raisonnable dans notre façon de procéder. Nous recommandons donc, si des situations sont fréquentes sur vos lieux de travail, de prendre en note les différentes occurrences ainsi que les heures des événements et d'attendre plus tard dans la journée lorsque l'achalandage se sera calmé pour remplir les avis dans intranet.

Voici le chemin dans Intranet pour trouver le formulaire à utiliser :

Formulaires / Ressources Humaines / Avis d'accident

Pour toute question en lien avec les avis d'Incident/Accident ou tout autre sujet de santé et sécurité, vous pouvez nous joindre au bureau du SEMB-SAQ au : **(514) 849-7754 / 1-800-361-8427** (sans frais) ou par courriel à l'adresse suivante : santesecurite@semb-saq.com

À nous tous, santé et sécurité !

Kristian Duval

Vice-président responsable de Réparation, prévention, Régime de retraite et assurances.

DÉMYSTIFIER LE BANC DE REPOS

Savez-vous à quoi sert le banc de repos de la SAQ? À qui s'adresse-t-il? Et comment l'utiliser? Ce sont à première vue, des questions qui semblent si simples à répondre. Cependant, dans la réalité, il y a trop de fausses croyances à son sujet.

Pour commencer, il est important de comprendre qu'à la SAQ, nos postes de travail ont été conçus pour faire du travail debout, à l'exception bien sûr des bureaux. Il est donc important d'adopter une posture adéquate sur les postes de travail; les genoux un peu fléchis et un dos bien droit. Cette posture permettra de réduire au maximum le risque de développer des maux de dos et/ou de jambes. Toutefois, après plusieurs heures de travail debout, une fatigue inévitable se fait ressentir au niveau des jambes. C'est pourquoi la SAQ a fourni un banc de repos dans toutes les succursales.

Effectivement, ce banc de repos sert à éliminer les tensions aux niveaux des jambes. Il doit donc être disponible en tout temps et il peut être utilisé par tous, en priorisant bien sûr les femmes enceintes ou toutes autres personnes ayant une pathologie particulière.

Enfin il est important de ne PAS utiliser le banc de repos pour le travail à la caisse, puisque celui-ci n'est pas conçu à cette fin. Le travail assis à la caisse peut occasionner des torsions et lorsque placé dans l'environnement des caisses, celui-ci peut occasionner un risque de chute de la personne. Il faut donc l'utiliser au besoin seulement, pendant une très courte durée c'est-à-dire de 1 à 4 minutes maximum et en adoptant une posture adéquate sur le banc.

En terminant, n'hésitez surtout pas à utiliser ce banc de façon sécuritaire, c'est un outil pour TOUS.

Sébastien Bouvier

Représentant en prévention pour l'Ouest du Québec



LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES LIÉS AU TRAVAIL

Quels sont les facteurs de risque conduisant aux troubles musculo-squelettiques liés au travail ?

Les TMSLT sont généralement provoqués par des mouvements normaux du bras et de la main, comme la flexion, l'extension, la torsion, le fait de tenir ou de serrer un objet ou d'allonger le bras.

Ces mouvements courants ne sont pas particulièrement dangereux lorsqu'ils sont effectués dans le cadre des activités de la vie quotidienne. Ce qui les rend dangereux en situation de travail, c'est leur répétition continuelle, souvent accompagnée d'un effort, et, surtout, la rapidité des mouvements et l'insuffisance de la période de récupération entre eux.

Comment les troubles musculo-squelettiques liés au travail apparaissent-ils ?

Les TMSLT se développent progressivement, à la suite de traumatismes répétés. Les TMSLT comprennent trois types de blessures :

Lésion d'un muscle

Lésion d'un tendon

Lésion d'un nerf

Quels sont les symptômes de troubles musculo-squelettiques liés au travail ?

La douleur est le symptôme le plus souvent associé aux TMSLT. Dans certains cas, le sujet présente une raideur articulaire, un raccourcissement des muscles, une rougeur et un gonflement au niveau de la zone atteinte. Certains travailleurs se plaignent aussi de picotements, d'engourdissements, d'une modification de couleur de la peau et d'une diminution de la transpiration au niveau des mains. Initialement bénins, les troubles musculo-squelettiques liés au travail peuvent s'aggraver progressivement.

Comment prévient-on les troubles musculo-squelettiques liés au travail ?

Il est toujours préférable d'éliminer les dangers à la source : c'est une règle de base en santé et sécurité au travail. Dans le cas des TMSLT, le danger est principalement dû à la répétitivité du travail. D'autres caractéristiques du travail, par exemple la force appliquée, une posture de travail fixe et une cadence du travail favorisent également les TMSLT. Pour protéger les travailleurs, il faut donc avant tout éviter les régimes de travail répétitifs.

À cette fin, on peut faire appel à la rotation des tâches ainsi que le travail en équipe. Lorsque l'élimination des régimes de travail répétitifs est impossible ou inopportun, des stratégies de prévention, axées sur des méthodes de travail, sont envisagées.

Rotation des tâches

La rotation est une des solutions possibles. Elle fait en sorte que différentes personnes se succèdent dans une fonction selon un rythme et un horaire fixe ou variable. La rotation doit toutefois permettre aux travailleurs de faire quelque chose de complètement différent. Les diverses tâches doivent solliciter des groupes musculaires différents, de façon à reposer les muscles déjà fatigués.

Travail en équipe

Le travail en équipe contribue à accroître la diversité du travail musculaire et à le répartir plus équitablement. Pour réaliser l'ensemble du travail, chaque membre de l'équipe exécute un certain nombre de tâches. Les travailleurs peuvent ainsi passer alternativement d'une tâche à l'autre, ce qui réduit le risque de TMSLT.

Exemple de tâches qui sollicitent le travail musculaire et la récupération :

TRAVAIL MUSCULAIRE

Dépaletisation

Préparation de commandes licenciés et agences

Note : 15 caisses et plus

Montage d'étalages en caisses

Mise en tablette

RÉCUPÉRATION

Faire la liste de réapprovisionnement

Préparation de commandes licenciés et agences

Note : 15 caisses et moins

Prise de commande

Alignement des bouteilles

Travail à la caisse

Dégustation

Service à la clientèle

Changement de prix, apposer des coupons-rabais, affichage

Prise d'inventaire

Maintien de l'aire de travail propre et ordonnée

Corinne Bélanger
Représentante en prévention pour l'Est du Québec

PRÊT POUR L'AVENIR ET FIER DE L'ÊTRE!



Souvenez-vous, lors de l'assemblée générale de 2013, nous avons voté sur une proposition demandant à l'assemblée générale si elle acceptait de vendre le bâtiment du SEMB situé sur la rue St-Denis et d'acheter une nouvelle bâtisse, à la condition que le tout se fasse à coût nul. Et bien cette proposition avait été acceptée à 87 % par l'assemblée générale.

Le bâtiment situé sur la rue St-Denis avait été acquis par le SEMB en février 1977 et les opérations du syndicat s'y déroulaient depuis. En fin d'année 2011, plusieurs expertises ont été effectuées décelant plusieurs anomalies. L'usure du temps était devenue bien évidente. Plutôt que de faire des investissements important afin de réparer le bâtiment, il a été décidé de vendre le bâtiment existant et d'acheter un autre bâtiment moins onéreux pour le rénover de manière à ce qu'il soit bien adapté aux besoins du SEMB et de ses membres. Le tout devait être fait à coût nul. Le bâtiment de la rue St-Denis a donc été mis en vente et plusieurs offres d'achat ont été faites. Finalement, le SEMB a accepté une offre d'achat pour un montant total de 1 900 000 \$.

Restait maintenant à trouver une nouvelle adresse pour le SEMB. Après de longues recherches et de multiples visites de bâtiments, celui du 4200 rue Adam a été trouvé. Ce bâtiment appartenait à la caisse populaire Desjardins de 1964 à 2001, avant d'appartenir au Chantier d'économie sociale de 2001 à aujourd'hui. Il fût sur le coup évident qu'avec quelques modifications et mises à niveau, cet édifice conviendrait parfaitement à nos activités. Une offre d'achat a alors été faite et acceptée pour un montant de 967 000 \$. Restait maintenant à effectuer quelques réparations et une rénovation complète de l'intérieur du bâtiment.

Le 10 mars dernier, les premiers coups de marteaux ont été donnés pour débiter la reconfiguration et la rénovation intérieure du bâtiment, afin de pouvoir accueillir la quarantaine de postes de travail, le tout représentant un investissement de 480 000 \$. Un investissement de 19 000 \$ sera investi dans la modernisation des équipements de travail, des équipements informatiques et de téléphonie. Un autre investissement de 193 000 \$ sera effectué pour les travaux à apporter à l'extérieur du bâtiment (fondation, structure, toiture) afin de réparer quelques petits défauts et effectuer des travaux préventifs. Il restera ainsi un certain montant pour parer aux imprévus de construction. Il est important de préciser que toutes les dépenses liées à la rénovation et modernisation du bâtiment ont été faites en respectant toutes les recommandations émises par le comité de surveillance des finances.

Le mois de mai marquera donc l'année 2015 par le déménagement officiel du SEMB dans ses nouveaux bureaux. Uni pour l'avenir et fier de l'être est depuis longtemps la devise du SEMB, mais nous seront aussi maintenant prêt pour l'avenir.

Steve Dumas
Coordonnateur de bureau

CE PRINTEMPS AU SEMB



Depuis l'élection, à l'automne 2014, de plusieurs membres de l'Exécutif au SEMB-SAQ, les nouveaux élus se sont installés, ont pris le relai dans les différents

dossiers, ont mis en place leurs structures et leurs équipes.

Les prochains mois seront très actifs et tous les membres seront invités à s'impliquer et à se faire entendre.

En effet, cette année, il y aura deux assemblées générales, une au printemps et une à l'automne. Ainsi, vous pourrez venir rencontrer votre syndicat à deux reprises et nous pourrons échanger sur les grands enjeux à venir, à l'aube des négociations de 2017.

C'est important de s'informer, de se garder au courant et de connaître les impacts des mesures imposées par le gouvernement actuel.

On entend parler d'austérité, de rigueur, de coupures, de modifications aux régimes de retraite, de changements importants dans plusieurs groupes de travailleurs, dans la santé, dans l'éducation, entre autres.

Bien que cela n'ait rien de rassurant, on peut agir en se faisant entendre et cela commence par de toutes petites actions.

Venez aux assemblées générales ce printemps et partageons nos idées afin de renforcer notre syndicat pour pouvoir lutter contre ces gouvernements, qui, sous le couvert de l'austérité, en profitent pour changer les modèles sociaux que nous sommes choisis.

On peut émettre nos idées de façon constructive, en se rencontrant lors de nos

assemblées, et la conjoncture actuelle favorise la mobilisation de toutes les couches de la société que l'austérité n'épargne pas.

Activons-nous et nous serons positionnés pour aborder nos propres négociations ! Car si nous vivons des coupures à la SAQ, la perspective plus large de ce que les gens au pouvoir sont en train de dessiner comme futur, est loin d'être ce pourquoi nos prédécesseurs se sont battus !

Solidairement,

Jeanne Duguay, ex 30 heures du 23366, coupé, relocalisée au 23227, en attente des résultats d'affichage après 12 ans à la SAQ !

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 : UN VÉRITABLE PROCESSUS DE CONSULTATION DÉMOCRATIQUE



Depuis le temps que nous en parlons, nous y sommes. La première étape vers le renouvellement de notre convention collective s'enclenche dès ce printemps. En effet, nous procéderons à la première phase de consultation des membres. En plus du cadre des réunions de la tournée, et dans un objectif avoué de démocratiser le processus en recueillant l'opinion du plus grand nombre, cet exercice

de consultation sera accompagné par un sondage électronique sécurisé par lequel tous les membres pourront s'exprimer.

Cet exercice consiste à rechercher les « demandes brutes » sans filtre ou influence afin d'identifier les véritables préoccupations des travailleuses et travailleurs. De cette cueillette il sera possible de regrouper les demandes en grands thèmes et peut-être aussi, d'identifier quelques priorités.

Mise en place d'un Groupe de travail sur la consultation d'un projet de convention collective.

Afin de travailler en synergie, et éviter la compartimentation des départements, le comité exécutif a mis en place, cet hiver, un groupe de travail qui est sous la charge du vice-président responsable de la mobilisation ainsi que du vice-président responsable des relations de travail pour les succursales. Composé de Katia Lelièvre et Maxime Vallée-Landry, le mandat principal de ce groupe est de proposer et de développer des moyens et des outils pour chacune des étapes de consultations. Leur aide sera précieuse, en plus de jouer un rôle-conseil, il permettra de développer les outils et un travail d'analyses nécessaire de qualité afin de préparer un projet de négociation de qualité.

Si le calendrier est respecté, le SEMB-SAQ (CSN) aura un projet fin prêt pour janvier 2017. Un projet provenant des demandes des membres, pour les membres et adopter par les membres.

Solidairement,

Hugues Legault
Secrétaire général

Calendrier en vue du renouvellement de la convention collective

(les principales étapes *)

Lors du conseil général de juin 2015 : présentation des résultats de la première consultation des membres ;

Été 2015, création de trois équipes volantes qui sillonneront les quatre coins du Québec pour venir consulter et informer les membres sur leur milieu de travail de leur condition de travail ;

Août à septembre 2015 : recensement des membres (exemple : nombre d'étudiants, nombre de famille monoparentale, nombre d'enfants à charge, nombre d'employés qui travaillent à la SAQ après avoir pris leur retraite dans un autre domaine, etc.) ;

Pour l'assemblée générale de l'automne 2015 : présentation synthèse des précédentes consultations et amorce de la deuxième consultation auprès des membres ;

Au début 2016, le mandat du Groupe de travail sur la consultation prendra fin. Le syndicat procédera à la mise en place du comité de négociation et d'un comité de mobilisation ;

Durant les premiers mois de 2016, vaste campagne d'enracinement, présentation des grandes priorités découlant des précédentes consultations et poursuite des diverses consultations ;

Automne 2016 : présentation et adoption, par les membres, du projet de négociation.

Notes :

1) Il s'agit des « grandes » lignes. Bien que nous avons la latitude pour s'adapter aux imprévues, certains éléments surtout au niveau de la mobilisation, sont encore trop « stratégiques » pour être annoncé autant d'avance à l'employeur.

2) De plus, nous avons aussi prévu plusieurs travaux d'analyses plus « techniques » tels que l'analyse et les impacts des arbitrages, des lettres d'ententes ou encore de concordance au sein de l'actuelle.



1

En quelle année a été négociée la toute première convention collective du SEMB-SAQ ?

- a) 1952
- b) 1964
- c) 1972

Quels ont été les premiers gains obtenus par l'arrivée du syndicat à la SAQ ?

- a) La naissance des GTC
- b) La reconnaissance de l'ancienneté
- c) 30% d'augmentation de salaire sur 3 ans

2

En quelle année est parue la première édition du journal le Pionnier ?

- a) 1965
- b) 1969
- c) 1982

Qui a été le premier président du SEMB ?

- a) René Chartrand
- b) Ronald Asselin
- c) Jules St-Amour

3

Quel titre portait le livre, paru en 1991, relatant l'histoire du SEMB-SAQ ?

- a) La SAQ, une société bouchonnée
- b) Le SEMB-SAQ, une histoire de solidarité
- c) La révolte des traîneux de pieds

4

ÉTATS-UNIS VS QUÉBEC

TAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES



DONC...

Une hausse des impôts des entreprises québécoises

- 1 ne présenterait pas d'entraves à leur compétitivité fiscale
- 2 amènerait des revenus supplémentaires importants au gouvernement du Québec



D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT

Pourquoi ne pas accentuer **la lutte contre l'évasion fiscale,** et **réclamer ce qui est dû** à la collectivité ?



REFUSONS L'AUSTÉRITÉ

refusons.org

Réponse : 1. b) 1964 / 2. b) La reconnaissance de l'ancienneté / 3. a) 1965 / 4. c) La révolte des traîneux de pieds / 5. a) René Chartrand